

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 10 FEVRIER 2020

L'an Deux mil vingt, le dix février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEFEBVRE JC, LAGNEAU JJ, VENIAT P, BONNIAUD D, JACQUELIN C, JACQUELIN A, TABARAN A, DELOST A, VENIAT S, LAGNEAU T

EXCUSE(E)S : Messieurs DODAT A et VALLET D, Madame AUDIN C

ABSENT(E)S : Mesdames VERNAUDON C et DESCOINS V

POUVOIR : Madame AUDIN C à Monsieur LEFEBVRE JC

SECRETAIRE : Monsieur LAGNEAU JJ

### I- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la dernière réunion du 17 décembre 2019, qui est adopté à l'unanimité, après une simple remarque concernant le rangement des tables et des chaises à la salle des fêtes après les manifestations.

### II - INVESTISSEMENTS 2020

- ✚ Le devis de M RICHMOND, d'un montant de 540€TTC a été accepté pour un contrôle du faîtage de la toiture de l'école maternelle.
- ✚ Le Conseil Municipal, après étude de devis, accepte les devis de la société ROYER à Varennes Vauzelles (58640) concernant l'isolation par l'extérieur des murs de la Salle des Fêtes, par une mousse résolique de 90mm/mm :\*
  - Face avant 26 070€ HT
  - Face arrière 35 198.50€ HT
  - Pignon de droite 15 186€ HT
- ✚ Le Conseil Municipal souhaite pour cela prévoir un programme sur 2 ou 3 ans, et sollicite une subvention auprès du Département, La Région et de Moulins Communauté.
- ✚ Le conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise D.MARTINET en vue de la réfection des murs de la mairie avec changement d'une gouttière, ainsi que le pignon

du mur côté école. Le mur de clôture de l'école côté route sera également remis en état.

- Mur mairie 3220.87€ HT
- Mur du pignon 4575.05€ HT + 375€ gouttière
- Mur école côté route 2678.70€ HT

✚ Les demandes de subventions seront formulées auprès de la DETR, du Département, de la Région et de Moulins Communauté.

✚ Le devis de Décolum en vue de l'acquisition de nouveaux décors de Noël avec lampes leds est accepté, pour un montant de 3286.55€ HT. Une subvention sera demandée à Moulins communauté

✚ Le devis de la société de LG Informatique d'Yzeure (03400) est accepté par les membres du Conseil Municipal. En effet, l'ensemble des appareils de service posent soucis, les problèmes sont fréquents. Il est indispensable de pourvoir au remplacement des systèmes informatiques de la Mairie. Le devis s'élève à 2237.02€ HT. Une subvention est demandée à la Région, à Moulins Communauté et au titre de la DETR.

✚ Le devis d'Eurovia concernant la réfection de la voirie à « La Pierre Cendrée » sera réactualisé et la demande d'attribution définitive pour la subvention 2019 du Département, pour un montant de 10 866.71€, a été déposée.

### III - SITUATION DE L'AGENT TECHNIQUE TITULAIRE (SERVICES TECHNIQUES)

Le Maire donne lecture d'une lettre remise par Monsieur Florian BERNARDIN qui sollicite une rupture conventionnelle de son contrat. Il sera convoqué pour un entretien avant le 03 mars 2020 au plus tard pour suite à donner.

### IV - EMBAUCHE D'UNE AIDE A LA MATERNELLE

En remplacement de madame Josette JAUBERT et compte tenu de l'aide qu'elle apporte à la directrice de l'école maternelle, madame Perrine ROUGERON voit son contrat de travail prolongé jusqu'au 19 juillet 2020. Le conseil Municipal approuve cette décision.

### V - TEMPS HORAIRE DU 2<sup>ème</sup> AGENT TECHNIQUE (SERVICES TECHNIQUES)

Le deuxième agent fera 33h00 en hiver et 37h00 en été.

Elle sera en repos le mercredi après-midi et travaillera le vendredi après-midi.

- **horaires ETE (37h)**
- lundi de 7h00/12h30 et de 14h00/16h30
- mardi de 7h00/12h30 et de 14h00/16h30

- mercredi de 7h00/12h00
  - jeudi de 7h00/12h30 et de 14h00/16h30
  - vendredi de 7h00/12h30 et de 14h00/16h30
- Total = 37h00

○ **horaires HIVER (33h)**

- lundi de 8h00/12h00 et de 14h00/17h00
  - mardi de 8h00/12h00 et de 14h00/17h00
  - mercredi de 8h00/12h00
  - jeudi de 8h00/12h00 et de 14h00/17h00
  - vendredi de 7h30/12h30 et de 14h00/17h00
- Total : 33h00

La fiche de poste sera modifiée en conséquence.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision.

## VI- DIVERS

L'expertise de la propriété Thause, aux Seguin a été estimée par le notaire Maître JOUMIER Sylvia entre 30 000€ et 35 000€ net en l'état.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette vente, et mandater Maître JOUMIER Sylvia pour entamer la procédure de vente. Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

## VII- QUESTIONS DIVERSES

Les cours de secourisme sont reportés à une date ultérieure.

Le nettoyage du terrain de tennis sera fait aux beaux jours.

Bureau des élections municipales du 15 et 22 mars 2020. Il est établi en accord avec chaque conseiller (8h30/10h30, 10h30/13h00, 13h00/15h30 et 15h30/18h00)

Le Conseil Municipal décide d'apporter des modifications sur une partie du procès-verbal de sa réunion du 16 avril 2019 (2 abstentions à la suite du vote de ces modifications).

Un point est fait sur la réunion du 06 février avec l'UTT de l'Allier, le département de l'Allier et de la Nièvre.

Une demande est faite pour les anciennes tables d'école, le conseil municipal décide qu'un don soit fait à la coopérative scolaire.

Un conseiller demande si l'aire de jeux sera installée, on lui notifie que cela est prévu au printemps après un contact avec l'Apave.

Plus aucune question, la séance est levée à 22h50